

**ARRETE n° 24-440**  
Portant nomination de la Directrice de l'ISIFT

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L. 715-3 ;  
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement ;  
Vu l'arrêté de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 1<sup>er</sup> juin 2022 portant nomination de Christophe COLLET en qualité de Directeur de l'UTT à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

**ARRETE**

**Article 1 :**

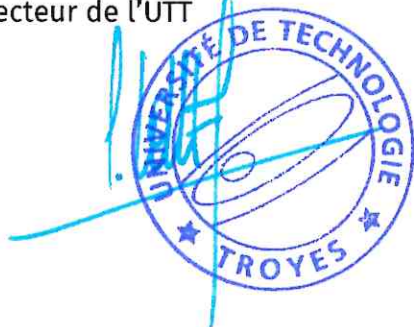
Madame Leïla MERGHEM-BOULAHIA, Enseignante-Chercheuse, est nommée Directrice de l'Institut Services et Industries du Futur de Troyes (ISIFT) à compter 1<sup>er</sup> octobre 2024 jusqu'au 31 mars 2025, selon la lettre de mission jointe.

**Article 2 :**

Cette fonction relève d'une « responsabilité au sein d'une structure C-1-2-4 » du Référentiel d'Equivalences Horaires.

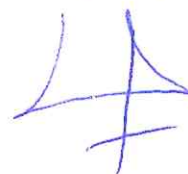
Fait à Troyes, le 30 septembre 2024

Pr Christophe COLLET  
Directeur de l'UTT



Vu par l'intéressée  
Leïla MERGHEM-BOULAHIA

Le : 29/11/2024



Original : Service des Affaires Juridiques

Copies : Intéressée  
DRH

Diffusion générale : [www.utt.fr](http://www.utt.fr)